

10 avril 2014

N° 13 - 2014

## **SCOR finalise sa prise de participation majoritaire dans le capital de l'éditeur français les « Presses Universitaires de France »**

Suite à l'Assemblée générale des Presses Universitaires de France (« PUF ») qui s'est tenue le 10 avril 2014, SCOR annonce avoir finalisé sa prise de participation majoritaire dans le capital de l'éditeur.

Créées en 1921 par un collège de professeurs, les PUF sont une maison d'édition universitaire spécialisée dans l'édition de livres, revues, manuels universitaires, essais, monographies dans le domaine des sciences humaines et sociales. Le catalogue des PUF comprend un fonds actif de 4 000 ouvrages et de 50 collections, parmi lesquelles les collections « Que sais-je ? », « Quadrige », « Major » et « Thémis ».

Cet investissement permettra de renforcer la structure financière des PUF et d'œuvrer au rétablissement de sa rentabilité, dans un contexte de transformation profonde du secteur de l'édition, portée par la numérisation et le changement des modes de lecture et de consultation des ouvrages. Il s'inscrit dans une logique de rendement à terme pour les fonds investis par SCOR.

**Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR SE**, déclare : « *Les Presses Universitaires de France sont à un tournant de leur existence dans un contexte de mutation du secteur de l'édition. SCOR a pour ambition d'apporter son soutien à cet éditeur emblématique des sciences humaines et sociales, en lui donnant les moyens de mettre en œuvre sa stratégie d'adaptation industrielle, tout en préservant l'indépendance de ses choix éditoriaux.* »

\*  
\* \*

10 avril 2014

N° 13 – 2014

## Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 05 mars 2014 sous le numéro D. 14-0117 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».